

Réflexions sur l'enregistrement d'expertises en période de pandémie et hors période.

Journée annuelle de la SIM

30 novembre 2020

Dr Simon Pagin

plan

- Introduction
- Expertise médicale
 - déroulé
- Support numérique
 - Examen par Visio conférence
 - Enregistrement d'examen
- Solutions
- conclusions

Introduction

- Durant l'année en cours l'expert médical a subi un tir de critiques assez fourni, quant à ses pratiques:
 - Expertises arbitraires, rapports médicaux douteux.
 - Appât du gain
 - certains praticiens empochent des sommes faramineuses afin de mener des expertises médicales pour l'assurance invalidité (SonntagsBlick, 10.11.2019)
 - Experts récompensés par de lucratives commissions de la part des office AI (lematin.ch , 05.10.2020)
 - Discordance de diagnostic entre médecin traitant et médecin expert (Tribune de Genève, 27.01.2020)
 - Mauvaise ambiance pendant l'examen médical avec des expertisés intimidés, rapportant des propos injurieux, des insinuations de simulation (lematin.ch , 05.10.2020).
 - *Demandant de faire le tri entre les mauvais experts et les bons.*
 - *Donner les mandats de manière aléatoire.*
 - *Enregistrement de l'examen médical.*

Introduction

La Tribune de Genève titre le 27.01.2020

« Assurance invalidité: Berset ouvre une enquête »

Le ministre socialiste a commandité des investigations internes pour cerner les méandres de l'octroi des rentes AI.

- enquête interne sur l'activité de surveillance de l'Office fédéral des assurances sociales , axée sur les mesures d'économie dans les offices cantonaux.

- une analyse externe des activité d'expertise des offices cantonaux de l'assurance invalidité (AI) .

Introduction

- *Lematin.ch* titre le 05.10.2020
 - « Rentes AI: des expertises « arbitraires » dénoncées »
 - Selon Inclusion Handicap après récolte depuis février 2020 de plus de 300 signalements émis par des assurés, leurs représentants légaux et des médecins traitants
 - Surestimation systématique des capacités de travail.
 - Les évaluations ne respectent pas les standards médicaux.
 - La grande majorité des assurés relatent que les diagnostics ne concordent pas ou seulement partiellement avec ceux du médecin traitant.

Introduction



Le comité de l'ARPEM s'est réuni pour une journée de réflexions en janvier 2020, une partie de cette journée a été axée sur le rôle de l'expert médical. Il m'a paru important comme praticiens d'expertises médicales de donner mon point de vue, de rétablir certaines vérités en décrivant l'acte médical que constitue l'expertise, en soulevant les difficultés de cet acte, en évaluant les solutions administratives, en proposant des solutions qui nous sont propres.

Expertise médicale

- Définition:
 - Le rôle de l'expert médical (la preuve en droit de la responsabilité civile 2011, p 117 et suivantes)
 - Me A. Guyaz
 - « moyen de preuve »
 - « a pour seule et unique fonction d'établir des faits , respectivement d'éclaircir l'état de fait, à la lumière de l'expérience et des connaissances scientifiques de l'expert »
 - « ne doit pas se prononcer sur des questions de droit »
 - « cette distinction , qui semble aller de soi pour le juriste, est pourtant mal comprise par le médecin, essentiellement en matière de causalité... »

Expertise médicale

- Définition:
 - Moyen de preuve, qui a pour seule et unique fonction d'établir des faits, et ce en pratiquant son art, en respectant certaines lignes directrices qui permettent de produire une unité de doctrine dans sa réalisation.



[Lignes directrices pour l'expertise orthopédique](#)

Examen médical:



Photographie, instantané en présence de l'expertisé, esquisse précise de la situation avec anamnèse, examen clinique exhaustif avec mesures détaillées, suite à une étude préalable du dossier médical mis à disposition par le mandant.

Expertise médicale



- Préambule:
 - Importance de se présenter, de présenter le contexte de l'examen, le but de l'examen et le déroulement de celui-ci en détail.

Expertise médicale



- Anamnèse :
 - Interrogatoire dynamique
 - Question
 - Écoute
 - Cadre
 - Dirigée
 - Histoire de la maladie son évolution
 - Etat actuel, traitement, difficultés résiduelles.
 - Parcours de vie
 - Professionnel
 - cursus
 - Descriptif précis de l'activité
 - Familial
 - Activité de la vie de tous les jours
 - Journée type
 - limitations

Expertise médicale



- Constatations
 - Inspection
 - Étude dynamique
 - Comportement pendant l'anamnèse.
 - Étude de la marche.
 - Mouvements dans leur globalité.
- Mesures
 - Masse musculaire
 - Amplitudes articulaires
 - Fonction locomotrice.

Expertise médicale



- Rédaction de l'expertise
 - Remarque préliminaire
 - Date.
 - durée de l'examen.
 - Langue.
 - Etat du dossier
 - Résumé des pièces médicales à disposition.
 - Lecture d'imagerie.
 - Interprétation résultats de laboratoire.

Expertise médicale



- Rédaction de l'expertise
 - Développer la photographie de l'examen
 - Description de son déroulement, mise en évidence des éléments pathologiques, éventuelles incohérences observées.
 - Exhaustif, précis.

Expertise médicale



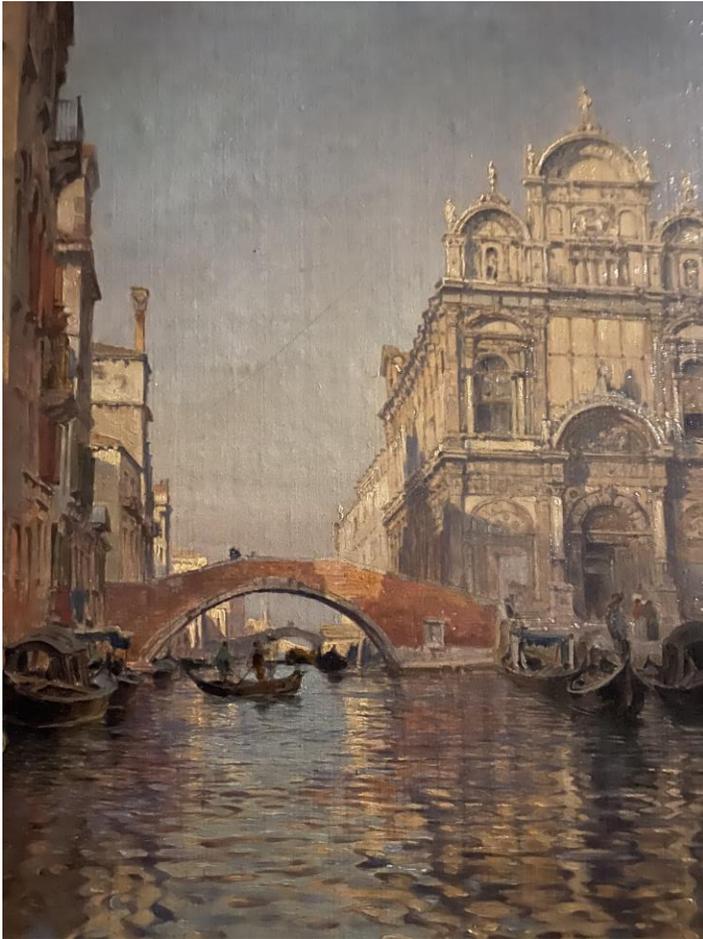
- Rédaction de l'expertise
 - Diagnostics:
 - Clef de voûte de l'examen médical (faits)
 - Classés par ordre d'importance
 - Précis
 - Différencié
 - catalogués
 - Restreignant la capacité de travail ou non

Expertise médicale



- Appréciation médicale:
 - Cœur de l'expertise
 - Discussion sur diagnostics précis retenus ou exclus
 - Empirisme
 - Bibliographie reconnue
 - Apprécier les déficits, mais également les fonctions résiduelles préservées (ressources)

Expertise médicale



- **Appréciation**
 - Mobilise toutes les connaissances médicales de l'expert
 - Synthèse de tous les éléments analysés lors de l'examen et l'étude du dossier médical.

Expertise médicale



- Finalité:
 - Pouvoir répondre au questionnement du mandant
 - La fin de l'acte médical, propre aux médecins, qui chez le médecin traitant va aboutir à une proposition thérapeutique.
 - Chez le médecin expert à des réponses aux questions posées.

Expertise médicale

- **QUESTIONNAIRE MEDICAL LAA**
- **Préambule**
- Selon la jurisprudence du Tribunal fédéral (ATF 125 V 351), la valeur probante d'un rapport d'expertise suppose que l'expert se prononce en toute impartialité et objectivité, que son appréciation soit établie en pleine connaissance de l'anamnèse et en se fondant sur des examens complets, que les points litigieux fassent l'objet d'une étude circonstanciée et que ses conclusions soient motivées de manière claire et sans contradiction.
- **I. ANAMNESE ET CAUSALITE**
- **II. INCAPACITE DE TRAVAIL et TRAITEMENT MEDICAL**
- **III. INVALIDITE**
- **IV. MOYENS AUXILIAIRES**
- **V. ATTEINTE A L'INTEGRITE**
- **VI. REMARQUES COMPLEMENTAIRES**

Support numérique :

Examen par Visio conférence



- Pendant la 1^{ère} vague de la Covid 19 du fait du confinement , s'est posé la question d'expertise en visioconférence par support Zoom ou autre.
- L' ARPEM n'a pas recommandé cette pratique
 - Pas de garantie d'examen sans influenceur (avocat, tiers, conseiller divers)
 - Pas de garantie quant à l'absence d'enregistrement et de modification de l'examen (aspect technique)
 - Aspect relationnel
 - Inexpérience
 - Contact indirect perturbant
 - L'écoute et le cadrage.
 - Pour expertise somatique
 - Impossibilité d'examen clinique exhaustif

Support numérique :

Enregistrement d'examen



- Pourquoi ?:
 - Répondre à
 - Mauvaise ambiance pendant l'examen médical avec des expertisés intimidés, rapportant des propos injurieux, portant sur des insinuations de simulation (le matin.ch , 05.10.2020).
- Contrôle
 - Discordance diagnostic entre médecin traitant et médecin expert (Tribune de Genève, 27.01.2020)

Support numérique :

Enregistrement d'examen



- **Aspect technique:**

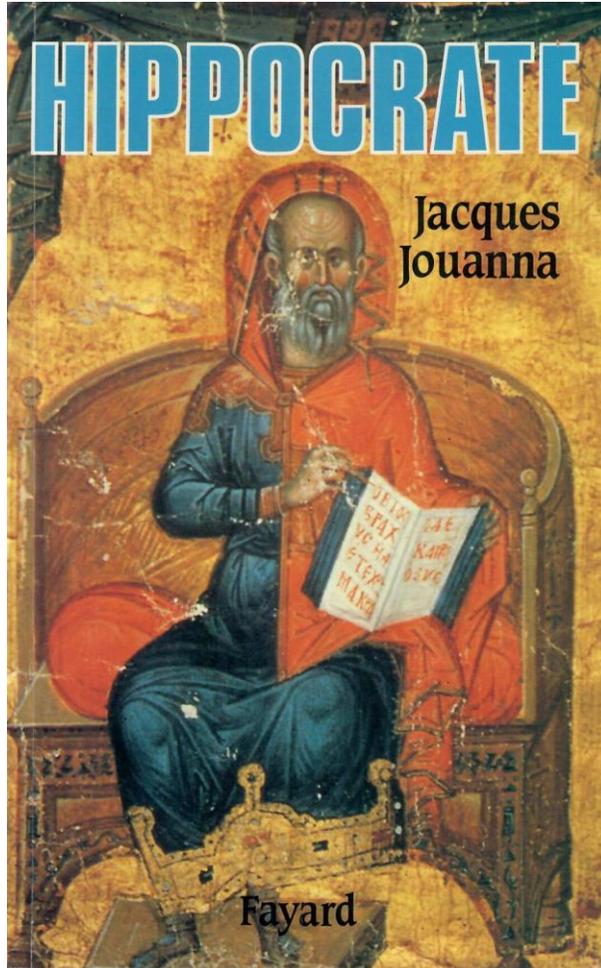
- Quel type d'enregistreur.
- Quel type de programme.
- Verrouillage de l'enregistrement.
- Stockage.

- **Aspect propriété:**

- A qui appartient l'enregistrement.
- Qui peut en faire usage.
- Quelle utilité.

Support numérique :

Enregistrement d'examen



- Aspect médical:
 - Quid du secret médical
 - Éléments révélés qui n'apportent rien à l'appréciation médicale et aux demandes précises du mandant
 - Éléments qui n'ont pas à être révélés, divulgués.

Solutions

“ Au moment d’être admis(e) à exercer la médecine, je promets et je jure d’être fidèle aux lois de l’honneur et de la probité.

Mon premier souci sera de rétablir, de préserver ou de promouvoir la santé dans tous ses éléments, physiques et mentaux, individuels et sociaux.

Je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté, sans aucune discrimination selon leur état ou leurs convictions. J'interviendrai pour les protéger si elles sont affaiblies, vulnérables ou menacées dans leur intégrité ou leur dignité. Même sous la contrainte, je ne ferai pas usage de mes connaissances contre les lois de l'humanité.

J'informerai les patients des décisions envisagées, de leurs raisons et de leurs conséquences.

Je ne tromperai jamais leur confiance et n'exploiterai pas le pouvoir hérité des circonstances pour forcer les consciences.

Je donnerai mes soins à l'indigent et à quiconque me les demandera. Je ne me laisserai pas influencer par la soif du gain ou la recherche de la gloire.

Admis(e) dans l'intimité des personnes, je tairai les secrets qui me seront confiés. Reçu(e) à l'intérieur des maisons, je respecterai les secrets des foyers et ma conduite ne servira pas à corrompre les mœurs.

Je ferai tout pour soulager les souffrances. Je ne prolongerai pas abusivement les agonies. Je ne provoquerai jamais la mort délibérément.

Je préserverai l'indépendance nécessaire à l'accomplissement de ma mission. Je n'entreprendrai rien qui dépasse mes compétences. Je les entretiendrai et les perfectionnerai pour assurer au mieux les services qui me seront demandés.

J'apporterai mon aide à mes confrères ainsi qu'à leurs familles dans l'adversité.

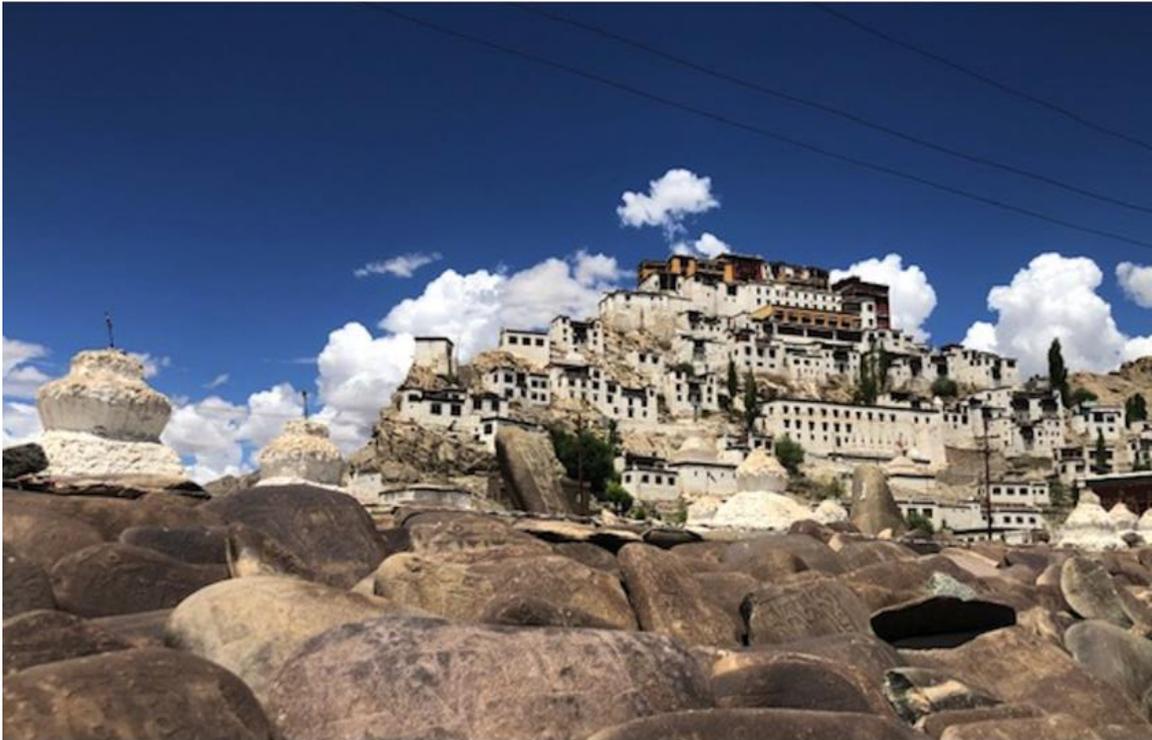
Que les hommes et mes confrères m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses; que je sois déshonoré(e) et méprisé(e) si j'y manque. ”



www.conseilnational.medecin.fr

- Respect du cadre médical et du médecin qui est assermenté:
 - Qui promet:
 - Au moment d’être admis(e) à exercer la médecine , je promets et je jure d’être fidèle aux lois de l’honneur et de la probité...

Solutions



- Organe régulateur
 - Réel pouvoir
 - Neutre, libre.
 - Pouvoir de donner des directives claires, reproductibles.
 - Responsabilisant le spécialiste en expertise médical
 - Respectant ces qualifications.
 - Son expérience.
 - Ses promesses.
 - Régulation
 - Sévir en cas d'abus.

Solutions



- Formation post-graduée
 - Séminaires
 - Spécialité
 - Asséculoologique (SIM, ARPEM)
 - Intervisioin
 - Forme d'apprentissage de la communication
 - Présentation de cas
 - Exposition de la problématique
 - Travail en groupe multidisciplinaire
- Supervision
 - Soutien aux nouveaux experts

Solutions



- Contextualiser le but de l'examen
 - Présentation de l'expert ses compétences
 - Déroulement de l'examen
 - Donner une appréciation quant aux conclusions
 - Questionnaire en fin d'examen envoyé ou récolté à organe régulateur.

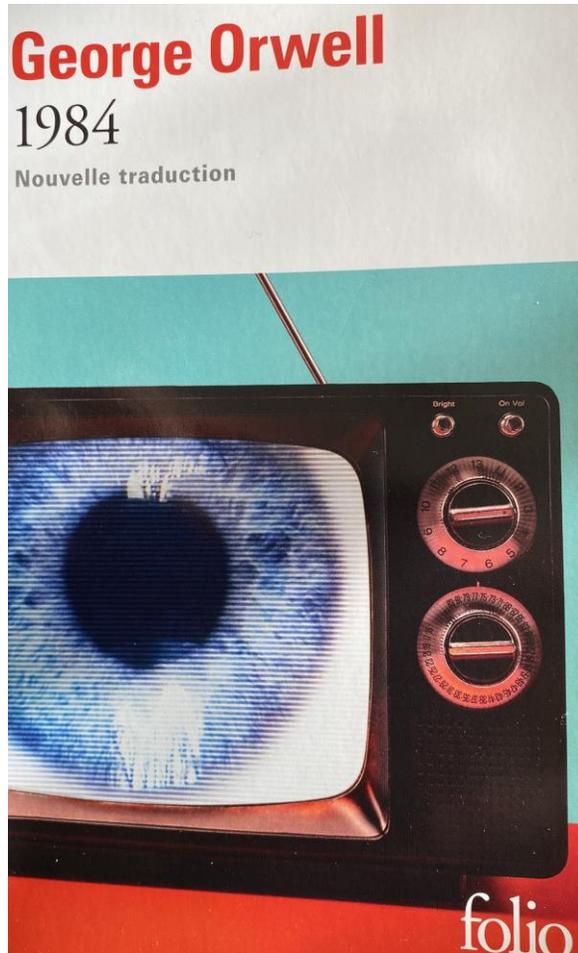
Conclusions



Lignes directrices pour l'expertise orthopédique

- L'expertise médicale est une tâche de réalisation difficile
 - Mobilisation de toutes les connaissances médicales acquises.
 - fidélité aux lois de l'honneur et de la probité.
 - Neutralité, s'en tenir aux faits.
 - Suivre les lignes directrices avec une certaine discipline.
 - Ne pas hésiter à prendre conseil auprès de ses pairs.

Conclusions



- Ne pas transformer un contrat social
 - Confiance
 - Responsabilité
- En contrôle social
 - Répression
 - formatage

Conclusions



- Connaître ses limites .
- Savoir ne pas répondre à des questions qui sortent du cadre médical.
- Ne pas oublier notre serment.
- Continuer sans relâche à se former afin de progresser.
- Garder à l'esprit notre liberté de médecin dans la production de notre travail.
- S'en tenir au fait.

merci de votre attention

